

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION****PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA12 26 0303**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2012, un premier projet de résolution (CA12 26 0303) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

- l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 4585-89, rue Beaubien Est, en dérogation à l'article 200 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatif à l'usage autorisé au rez-de-chaussée en secteur C.4, et ce, aux conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de résolution le 5 novembre 2012 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0444, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 16 octobre 2012